

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/37 DU 01 OCTOBRE 2021

Portant sur la vente de la parcelle AP 77

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 0
- Contre : 10

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01 octobre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr LAVIT qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AP 77 sise à Londeix d'une contenance de 1 a 80 ca

Après en avoir délibéré,

- Considérant que ce terrain ne touche pas la propriété de Mr LAVIT, mais une autre propriété,
- Considérant qu'il y a un autre acquéreur pour cette même parcelle,
- le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, pour l'instant, à la demande de Mr LAVIT.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021
Et Affichage du :19/10/2021